

Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE
Affichage de la Convocation

28 avril 2022

L'An deux mille vingt deux, le 12 mai,
L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers
s'est réunie en session ordinaire, sous la
Présidence de Monsieur Patrice DUNAND, à Archamps, à 9h45,
suivant convocation légale du 28 avril 2022.

Nombre de délégués présents ou représentés :

Présents titulaires : Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération), Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes)

Présents suppléants : Monsieur Jonas ANKLIN (VD), Monsieur David FAVRE (GE), Monsieur Nicolas LAKS (CCG), Monsieur Jacques DUBOUT (Pays de Gex Agglo)

Absents excusés : Monsieur Serge DAL BUSCO (GE), Madame Nuria GORRITE (VD), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Hubert BERTRAND (Pays de Gex Agglo), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes),

Secrétaire de séance : Monsieur Jonas ANKLIN

N° 12/22 – Budget supplémentaire 2022

Le budget primitif pour 2022 ayant été voté le 14 mars 2022 sans reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2022.

Ce budget supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise dans le budget 2022 des résultats de l'exercice 2021, au vu des résultats du compte administratif et des décisions d'affectation des résultats en section de fonctionnement et d'investissement.

Il permet par ailleurs de procéder à l'ajustement de dépenses de fonctionnement.

Concernant la section de fonctionnement, il est nécessaire d'inscrire les montants suivants :

A. Dépenses

- Chapitre 011 – compte 617 : 24 542 € pour le financement de l'enquête OD TC à l'échelle du Grand Genève. Cette enquête sera prise en charge à raison d'un 1/3 par la CCG, 1/3 par la CAPG et 1/3 par Thonon Agglomération
- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) – compte 6742 : 2 425 € (participation du GLCT au frais d'investissement de la CTLP année 2021). Cette dépense sera prise en charge à raison d'un 1/3 par la CCG, 1/3 par la CAPG et 1/3 par Thonon Agglomération
- Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : changement d'imputations :
 - o -130 000 € sur le compte 65 735
 - o +130 000 € sur le compte 658
- Chapitre 022 (dépenses imprévues) : 250 000 €

Total des dépenses : 276 967 €

B. Recettes

- Chapitre 002 (excédent cumulé de fonctionnement) : 3 377 225.68 €
- Chapitre 74 – compte 7475 : 26 967 €

Total des recettes : 3 404 192.68 €

Concernant la section d'investissement, il est nécessaire d'inscrire les montants suivants :

A. Recettes

- Chapitre 001 (excédent cumulé d'investissement) : 73 466.34 €

Total des recettes : 73 466.34 €

Il est par conséquent demandé à l'Assemblée d'approuver le budget supplémentaire ainsi présenté.

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le budget supplémentaire 2022, ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Archamps, le 12 mai 2022

Le Président
Patrice DUNAND

